BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 634

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

Ventes et cessions

825 223 266 RCS Libourne.
PARDY.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 44, allée Champ de la Foire, 33240 Saint-André-de-Cubzac.
Précédent propriétaire : 844 606 814 RCS Libourne. **LEDY.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : PARDY Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 44 allée Champ de la Foire 33240 Saint-André-de-Cubzac Capital : 20000.00 EUR Numéro unique d'identification : 825223266 Lieu d'immatriculation : Libourne. Société absorbee : LEDY Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 44 allée du Champ de Foire 33240 Saint-André-de-Cubzac Capital : 20000.00 EUR Numéro unique d'identification : 844606814 Lieu d'immatriculation : Libourne. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1606424.01 EUR - passif de 1464797.51 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Toutes les opérations réalisées par la société SARL LEDY entre la date effective de la fusion (fixée au 1er mai 2023) et celle de la réalisation définitive de la fusion sont considérées comme faites pour le compte de la SARL PARDY Les parts sociales de la SARL LEDY détenues par les associés seront annulées et il sera créé à l'identique en nombre des parts sociales attribuées aux associés de la SARL PARDY. Une part sociale de la Société SARL PARDY, absorbante vaut 1€ et une part sociale de la SARL LEDY absorbée vaut 1€. La division de la valeur de 1€ par celle de 1€ donne un rapport de 100% (parité d'échange). Il sera créé autant de parts de la SARL PARDY, absorbante, en échange des parts de la SARL LEDY absorbée, soit encore une annulation de 20.000 parts pour une création de 20.000 parts de 1€ de nominal soit encore une augmentation de 20.000€. L'associée de la SARL LEDY, absorbée, détenant 100% du capital, recevra 20.000 parts de la SARL PARDY absorbante, étant par ailleurs associée à 100% de la SARL PARDY La SARL PARDY a constaté une augmentation de son capital de 20.000€. Son capital social qui était de 20.000€ au 30.04.2023, porté à 40.000€ en date du 21.03.2024 est donc désormais de 40.000 € avant toute autre opération d'augmentation ou de réduction par voie de prélèvement sur la prime de fusion. . Date du projet commun de fusion : 21.03.2024. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société PARDY : 22.03.2024 (au greffe du tribunal de commerce de Libourne). Pour la société LEDY : 22.03.2024 (au greffe du tribunal de commerce de Libourne)..